

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1118**23 juillet 2002****SOMMAIRE**

A.N.W., S.à r.l., Wincrange	53645	Greendown Luxembourg, S.à r.l., Windhof	53661
ACH Management S.A., Luxembourg	53629	Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	53658
Adeia S.A., Luxembourg	53655	Groupe Européen d'Investissements Holding S.A., Luxembourg	53658
Adeia S.A., Luxembourg	53655	Guineu Inversio S.A., Luxembourg	53648
Albra S.A., Marnach	53624	Guineu Inversio S.A., Luxembourg	53648
Altae Internacional Sicav, Luxembourg	53633	Guineu S.A.H., Luxembourg	53623
Amicorp Luxembourg S.A., Luxembourg	53627	Guineu S.A.H., Luxembourg	53623
An der Flebour S.A., Baschleiden	53650	Heat Transfer Re Services S.A., Strassen	53629
Aqua-Pêche, S.à r.l., Berlé	53645	Henkel Re S.A., Strassen	53632
Aqua-Pêche, S.à r.l., Berlé	53646	Hobag International S.A., Luxembourg	53660
Aristide S.A., Luxembourg	53662	Hobag International S.A., Luxembourg	53660
B&B Venture S.A., Luxembourg	53659	Horecalux S.A., Hosingen	53649
B&B Venture S.A., Luxembourg	53659	Immobilière Grand-Ducale S.A., Luxembourg ..	53629
Bestinver International Fund, Sicav, Luxembourg ..	53633	Immobilière Grand-Ducale S.A., Luxembourg ..	53629
BG RE S.A., Luxembourg	53652	Immobilière Henri Weiss, S.à r.l., Weiswampach ..	53623
Caisrelux S.A., Luxembourg	53622	Immobilière In der Eich S.A., Baschleiden	53655
CDC - Compagnie de Construction, S.à r.l., Luxembourg	53625	In.A.Ma. Invest, S.à r.l., Luxembourg	53657
CNH International S.A., Luxembourg	53663	In.A.Ma., S.à r.l., Luxembourg	53618
Cofitrans S.A.H., Luxembourg	53627	Interval S.A.H., Luxembourg	53664
Comarfin (Soparfi) S.A., Marnach	53648	(André) Keltesch, S.à r.l., Diekirch	53654
Conengineering Holding S.A., Luxembourg	53653	Kessing Holding Soparfi S.A., Clervaux	53638
Conengineering Holding S.A., Luxembourg	53653	Kreatech, G.m.b.H., Clervaux	53651
CST Export S.A., Marnach	53655	Maxfrites S.A., Diekirch	53637
D-Base S.A., Marnach	53624	Menes Finance S.A., Luxembourg	53654
D-Base S.A., Marnach	53625	Metanoia S.A., Stockem	53635
Editions Culturelles et Professionnelles S.A., Wiltz	53622	Mosler, S.à r.l., Eschweiler	53639
Ensemble Vocal Cantica, A.s.b.l., Diekirch	53619	Multidata, S.à r.l., Weiswampach	53622
Eurolux S.A., Luxembourg	53621	Napoléon Cosmopolitan S.A., Diekirch	53646
Eurolux S.A., Luxembourg	53621	Napoléon Cosmopolitan S.A., Diekirch	53647
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste, A.s.b.l., Luxembourg	53628	Nuova Fima International S.A., Luxembourg ..	53661
Forum Network S.A., Esch-sur-Alzette	53660	Obanosh S.A.H., Luxembourg	53664
Forum Network S.A., Esch-sur-Alzette	53660	Pacifico S.A., Diekirch	53634
G.T.E., Goossens Transport Express, G.m.b.H., Putscheid	53654	Paméco SerAssur S.A., Strassen	53657
G.Z.L., S.à r.l., Rombach-Martelange	53640	Parmed S.A., Luxembourg	53663
G.Z.L., S.à r.l., Rombach-Martelange	53640	Poinsetia S.A.H., Luxembourg	53658
Gabrica S.A., Luxembourg	53662	Poncellina Holding S.A., Luxembourg	53626
		Poncellina Holding S.A., Luxembourg	53626
		Pubart, S.à r.l., Wiltz	53649

Puracap S.A., Strassen	53657	Ter Beke Luxembourg S.A., Strassen	53644
R.M.P. S.A., Sassel	53633	(Les) Terrasses S.A.H., Luxembourg	53663
Revano, S.à r.l., Derenbach	53639	The RE-Company S.A., Strassen	53650
S.M.C., S.à r.l., Weiswampach	53653	Tirsa S.A., Strassen	53627
Salon Claude, S.à r.l., Wiltz	53626	Titrex Investment S.A., Luxembourg	53661
Société d'Exploitation du Centre Equestre de Watrange, S.à r.l., Watrange	53619	Toft Training S.A.	53649
Sofidel S.A.H., Luxembourg	53618	Ventos S.A., Luxembourg	53656
Sophie Invest S.A.H., Luxembourg	53659	Ventos S.A., Luxembourg	53656
Tablia S.A., Luxembourg	53662	Welkock S.A.	53656
Teleshop Elektroinstallationen S.A., Weiswampach	53641	Wood Trading & Technologies A.G., Weiswampach	53630
Teleshop Elektroinstallationen S.A., Weiswampach	53644	Xena Management & Invest S.A., Clervaux	53636
Teleshop Elektroinstallationen S.A., Weiswampach	53644	Zuoz Holding S.A., Luxembourg	53661

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.903.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 8 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour SOFIDEL

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37465/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IN.A.MA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Les comptes annuels au 31 août 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 avril 2002

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Hans Erik Gydell en tant qu'administrateur.

L'assemblée générale décide de confirmer les mandats des administrateurs en fonctions, c.à.d. Monsieur Sören Hansen, Monsieur Christer Thordsson et Monsieur Stanislas d'Otreppe et du commissaire ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour une durée de trois années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN.A.MA., S.à r.l.

Signature

(37472/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE DE WATRANGE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 2, rue Abbé Welter.
R. C. Diekirch B 2.983.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,70 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,70 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Watrange, le 15 février 2002.

Pour la société

A. Holtz

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 43, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01815/557/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

ENSEMBLE VOCAL CANTICA, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9252 Diekirch, 4, rue du Kockelberg.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Brust Romaine,
2. Cales Maryse,
3. Dondlinger Françoise,
4. Dühr Guy,
5. Elcheroth Tom,
6. Garçon-Wio Claire,
7. Gehlen Jean,
8. Kintziger Martine,
9. Leider Suzette,
10. Majerus-Bourg Astrid,
11. Majerus Jean-Paul,
12. Majerus Raymond,
13. Neves Sylvie,
14. Roster Tom,
15. Schaack François,
16. Schaeffer Henriette,
17. Scheller Fernand,
18. Schmit-Majerus Jacqueline,
19. Scholer Martine,
20. Scholer Tom,
21. Terrens-Anen Monique,
22. Tosseng-Rossler Geneviève,
23. Treff Carlo,
24. Windeshausen Claude,
25. Windeshausen-Kinnen Véronique,
26. Wio André,
27. Wolter-Boever Gaby,

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. (ci-après loi du 21 avril 1928).

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination ENSEMBLE VOCAL CANTICA, association sans but lucratif. Son siège est fixé à Diekirch et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 3. L'association se compose des chanteurs, du directeur, membres du conseil d'administration, archivistes et toutes autres personnes s'intéressant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire,
- b) par exclusion prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave,
- c) par décès.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un cinquième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Deux tiers du conseil d'administration doit être composé de chanteurs. En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement des administrateurs. Les pouvoirs des administrateurs ainsi cooptés, prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par année et aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président ou de deux administrateurs. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires.

Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de la compétence du conseil. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou en son absence du vice-président et du secrétaire ou du trésorier.

En ce qui concerne la gestion journalière le trésorier peut signer toute pièce ne dépassant pas un montant de 1.500,- EUR.

Art. 19. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 20. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de «membre donateur». De même peut-il conférer le titre de «membre honoraire» à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 21. L'exercice social commence le premier janvier.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux.

Art. 23. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

Assemblée générale extraordinaire

Après avoir approuvé les statuts ci-dessus, les membres fondateurs de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de l'association est établi à 4, rue du Kockelberg, L-9252 Diekirch.

Deuxième résolution

Le premier exercice social commence aujourd'hui 12 avril 2002, ceci par dérogation à l'article 21 des statuts, et se termine le 31 décembre 2002.

Troisième résolution

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- 1) Président: M. Tom Scholer, 4, rue du Kockelberg, L-9252 Diekirch.
- 2) Vice-présidente: Mme Wolter-Boever Gaby, 14, an der Hoeff, L-9648 Erpeldange (Wiltz).
- 3) Secrétaire: Mme Jacqueline Schmit-Majerus, 2A, rue de Colmar-Berg, L-9169 Mertzig.
- 4) Trésorier: Mme Henriette Schaeffer, 5, place des Tilleuls, L-9575 Wiltz.
- 5) Membre: Mlle Sylvie Neves, 101, rue Clairefontaine, L-9221 Diekirch.
- 6) Membre: M. Tom Roster, 11, route de Noertrange, L-9543 Wiltz.
- 7) Membre: M. François Schaack, 121, route de Gilsdorf, L-9234 Diekirch.
- 8) Membre: Mlle Suzette Leider, 13, rue Dr Albert Mambourg, L-9256 Diekirch.

Ainsi fait à Diekirch en date du 15 avril 2002.

T. Scholer / G. Wolter-Boever / J. Schmit-Majerus / H. Schaeffer

Président / Vice-Présidente / Secrétaire / Trésorière

S. Leider / S. Neves / T. Roster / F. Schaack

Membre / Membre / Membre / Membre

(01824/000/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.724.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

EUROLUX S.A.

Deux administrateurs

Signature

(37455/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.724.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2002, vol. 568, fol. 29, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

EUROLUX S.A.

Deux administrateurs

Signature

(37456/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

EDITIONS CULTURELLES ET PROFESSIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Diekirch B 4.925.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2001

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires ratifie le mandat du commissaire aux comptes pour l'an 2000 à la S.à r.l. FIDOMES.

Elle remercie et donne décharge à l'ancien commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK.

Le mandat du commissaire aux comptes confié à la S.à r.l. FIDOMES prendra fin à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice 2005.

Deuxième résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée, par une majorité de 1.250 voix sur 1.250,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 30.986,75 Euros;
2. décide d'augmenter le capital de EUR 263,25 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,75 à EUR 31.250,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.
Pour publication au Mémorial et pour inscription au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Wiltz, le 12 juin 2001.

Pour la société

J.-M. Nollomont / I. Thonnard

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 44, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01816/557/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

MULTIDATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 2.610.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 mars 2002.

Pour la société

Signature

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01822/557/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

CAISRELUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.009.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour CAISRELUX

Signature

(37473/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IMMOBILIERE HENRI WEISS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 39.

R. C. Diekirch B 5.264.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,70 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 105,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,70 à EUR 12.500,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 février 2002.

Pour la société

H. Weiss

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01817/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

GUINEU S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.796.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

GUINEU S.A.

Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(37425/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GUINEU S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2002

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.
- L'assemblée générale ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 568.257,88 comme suit:

1) Réserve légale	28.413,00 EUR
2) Report à nouveau	539.844,88 EUR

Par votes spéciaux, l'assemblée générale ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Madame Sandra Pasti et au commissaire aux comptes: KPMG LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

GUINEU S.A.

Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37424/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ALBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.
R. C. Diekirch B 4.377.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2001

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 1.000 voix sur 1.000,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 2.000.000,- LUF en 49.578,70 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 421,30 pour le porter de son montant actuel de EUR 49.578,70 à EUR 50.000,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en 1.000 actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 44, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01818/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

**D-BASE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. LUXEN HOUSING S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

Im Jahre zweitausendzwei, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXEN HOUSING S.A., mit Sitz in L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, gegründet zufolge Urkunde instrumentierenden Notars vom 11. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 43 vom 31. Januar 1997,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr André Sassel, Privatbeamter, wohnhaft in L-9776 Wilwerwiltz, 5, Cité Penscherberg.

Zum Sekretär wird Herr Mike Kirsch, Privatbeamter, wohnhaft in Colmar-Berg, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Didier Buddaert, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4432 Ans (Belgien), 142, rue Hubert Streeel.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros ne varietur paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

1. Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung in D-BASE S.A.;
2. Verlegung des Gesellschaftssitzes;
3. Umänderung des Gesellschaftszweckes;
4. Umwandlung und Erhöhung des Gesellschaftskapitals;
5. Rücktritt des gesamten Verwaltungsrates und Ernennung eines neuen Verwaltungsrates und Verwaltungsratsvorsitzenden.

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Namen der Gesellschaft und somit Artikel 1 der Statuten wie folgt zu ändern:

«**Art. 1.** Unter der Bezeichnung D-BASE S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-9764 Marnach, Marburgerstrooss, 19 zu verlegen, und somit den ersten Satz von Artikel 2 der Statuten wie folgt zu ändern:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9764 Marnach, Marburgerstrooss, 19.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck, und somit Artikel 4 der Statuten wie folgt zu ändern:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export, der Gross- und Einzelhandel von:
- Computern und deren Zubehör;

- EDV Programmen und Einrichtungen;
- Elektronischen Geräten.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jede Art von mobiliaren und immobiliaren, kommerziellen, industriellen oder finanziellen Operationen tätigen, sowie jede Transaktion und Operationen vornehmen, welche auf direkte oder indirekte Weise die Realisierung oder die Ausdehnung des Gesellschaftszwecks fördern oder erleichtern kann.»

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln so dass das Kapital dreissigtausendneunhundertsechundachzig Komma neunundsechzig (30.986,59) Euro beträgt.

Danach beschliessen die Gesellschafter das Gesellschaftskapital von dreissigtausendneunhundertsechundachzig Komma neunundsechzig (30.986,59) Euro auf einunddreissigtausend (31.000) Euro zu erhöhen.

Die Kapitalerhöhung wird durchgeführt durch Bareinzahlung von dreizehn Komma einundvierzig (13,41) Euro.

Aufgrund dieses Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel fünf (5) der Statuten wie folgt umgeändert:

«Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend (31.000) Euro, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn (310) Euro.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt ab dem 28. Februar 2002 folgender Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen:

- Herr Paul Richartz, Arbeiter, wohnhaft in Wilwerdingen;
- Dame Janita Rantanen, ohne Beruf, wohnhaft in Wilwerdingen;
- Herr Juhani Hörtsänä, Wirtschaftsexperte, wohnhaft in Turkü (Finnland).

Die Generalversammlung erteilt den Vorgenannten Entlast für ihr Mandat.

Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

1. Herr Didier Buddaert, Geschäftsmann, wohnhaft in B-4432 Ans (Belgien), 142, rue Hubert Streele;
2. Herr Dominique Buddaert, Berufsfahrer, wohnhaft in B-4101 Jemeppe (Belgien), 110, rue Emile Royer;
3. Herr André Sassel, Privatbeamter, wohnhaft in L-9776 Wilwerwiltz, 5, Cité Penscherbiereg.

Herr Didier Buddaert, vorgenannt, wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden verpflichtet.

Kosten

Die Kosten und Gebühren welcher der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf siebenhundertfünfundvierzig (745) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Sassel, D. Buddaert, M. Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2002, vol. 608, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier zu Verwaltungszwecken erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 16. Mai 2002.

F. Unsen.

(01825/234/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

D-BASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 mai 2002.

F. Unsen.

(01826/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

CDC - COMPAGNIE DE CONSTRUCTION, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 10.000.000,-.

Siège social: L-2562 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.860.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37458/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SALON CLAUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 38, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 1.224.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 1.250 voix sur 1.250,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 1.250.000,- LUF en 39.986,69 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- par apports en espèces mais sans création de titres nouveaux;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 février 2002.

Pour la société

Signature

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01819/557/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

PONCELLINA HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.339.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

PONCELLINA HOLDING S.A.

S. Pasti

Administrateur

(37423/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PONCELLINA HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 47.339.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2002

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

- L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à EUR 692.872,09 comme suit:

- Réserve légale	34.644,00 EUR
- Report à nouveau	658.228,09 EUR

- Par votes spéciaux, l'assemblée générale ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux administrateurs: Messieurs Riccardo Portabella Peralta, Pascal Pierret et Madame Sandra Pasti et au commissaire aux comptes: KPMG LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

PONCELLINA HOLDING S.A.

Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37422/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AMICORP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
(anc. GLOBAL GROUP FINANCIAL SERVICES S.A.).
Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 49.731.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
tenue à Luxembourg le 17 mai 2002 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés;
- le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, et l'affectation du résultat sont approuvés;
- décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001;
- le mandat de GEFCO AUDIT, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est reconduit et aura échéance lors de l'assemblée générale de 2006.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

AMICORP LUXEMBOURG S.A.

représenté par M. Bogers

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37404/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

COFITRANS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.188.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 18 avril 2002 a:

- a) renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, le CABINET MAZARS & GUERARD DE PARIS, pour une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan 2001;
- b) procédé à une reconstitution du conseil d'administration et nommé:
 - Madame Maria Dennewald, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
 - Madame Regina Pinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
 - Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2007.

Par décision du conseil d'administration du 30 avril 2002 le siège de la société a été transféré au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37405/304/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TIRSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.785.

Constituée le 17 juillet 1995 et enregistrée le 18 juillet 1995, vol. 85S, fol. 26, case 5.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 7 mai 2002:

- approuve les comptes annuels 2001;
- approuve le rapport de gestion et le rapport du réviseur indépendant;
- donne quitus aux administrateurs, dirigeant agréé et réviseur indépendant;
- reconduit le mandat du réviseur de KPMG AUDIT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2002.

Signature.

(37433/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE, Fondation sans but lucratif.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

—
Bilan et compte de profits et pertes pour l'exercice clos au 31 décembre 2001
 (exprimés en EUR)

Bilan de clôture au 31 décembre 2001

ACTIF	EUR	PASSIF	EUR
Disponible	101.230,87	Fonds social	200.000,00
		Résultat des exercices antérieures	- 112.491,82
		Fournisseurs	1.245,72
		Bénéfice de l'exercice	12.476,97
Total:	<u>101.230,87</u>	Total:	<u>101.230,87</u>

Comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001

Charges	EUR	Produits	EUR
Frais en relation avec l'objet et le fonctionnement de la Fondation	9.634,42	Don approuvé par arrêté Grand-Ducal ..	6.010,12
Don IESE - Institut à Barcelone University of Navarra	24.040,48	Don en attente d'approbation de l'arrêté Grand-Ducal (*)	138.349,39
Don Fundacio Alternativas-Madrid	84.141,68	Produits financiers	2.675,46
Don à caractère médical	- 21.035,43		
Don Fundacio Claros	36.060,73		
Frais financiers	274,12		
Charges exceptionnelles	1.442,00		
Bénéfice de l'exercice	12.476,97		
Total:	<u>147.034,97</u>	Total:	<u>147.034,97</u>

(*) Fonds acceptés à titre provisoire par la FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE en attente de recevoir l'autorisation par arrêté Grand-Ducal du Ministère de la Justice.

AFFECTATION DU BENEFICE

- Report à nouveau du bénéfice de l'exercice. 12.476,97 EUR

Composition du conseil d'administration

Fondateur:

Ricardo Portabella Peralta, Administrateur de sociétés, Cologny (Suisse)

Vice-Président:

Pere Portabella, Industriel, Barcelone (Espagne)

Secrétaire:

Jean-Pierre de Cuyper, Docteur en droit (Luxembourg)

Membres:

Antonio Portabella, Industriel, Barcelone (Espagne)

Pedro Clarós Blanch, Docteur en médecine, Barcelone (Espagne).

Réviseur Indépendant

KPMG AUDIT 31, allée Scheffer L-2520 Luxembourg

Budget 2002

Dépenses	EUR	Recettes	EUR
Frais en relation avec l'objet social et le fonctionnement de la Fondation	10.000,00	Don	70.000,00
Collaboration avec IESE Institut à Barcelone University of Navarra	24.040,00	Produits financiers	3.000,00
Don Fundacio Alternativas-Madrid	84.152,00	Perte de l'exercice	75.642,00
Don Fundacio Claros	30.000,00		
Frais bancaires	450,00		
Total:	<u>148.642,00</u>	Total:	<u>148.642,00</u>

R. Portabella

Fondateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37427/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IMMOBILIERE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

(37418/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IMMOBILIERE GRAND-DUCALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.899.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

(37419/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ACH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 43, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / P. Prime Maron

Mandataire Principal / Sous-Directeur

(37414/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.340.

A été constituée le 14 janvier 1999 et enregistrée le 11 février 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 29 avril 2002:

- approuve les comptes annuels 2001;
- approuve le rapport de gestion et le rapport du réviseur indépendant;
- donne quitus aux administrateurs, dirigeant agréé et réviseur indépendant.

L'assemblée générale annuelle du 29 avril 2002 nomme aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Thierry Tondreau;
- Monsieur Philippe Dejonghe;
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'assemblée générale annuelle du 29 avril 2002 nomme PricewaterhouseCoopers, Luxembourg réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37430/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

WOOD TRADING & TECHNOLOGIES A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 102, auf dem Kiemel.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy, mit dem Amtswohnsitz zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Herr Georges Dieschbourg, Consulter, wohnhaft zu L-6492 Echternach, 5, rue Thoull.

2.- Herr Norbert Haas, Volksbetriebswirt, wohnhaft zu 18, Lanzerath, B-4760 Büllingen.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung WOOD TRADING & TECHNOLOGIES A.G. gegründet.**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Weiswampach.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch ... Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, Import und Export von Holz und artverwandten Produkten aller Art, sowie im Bereich der Holz- und Forstwirtschaft:

Die Beratung und Beteiligung bei der Gründung und Entwicklung von Gesellschaften und Unternehmen durch Einbringungen und Finanzbeteiligungen aller Art, Verwaltung der Beteiligung und Wahrnehmung von Verwaltungs- und Geschäftsführungsmandaten. Die Verwaltung dieser Beteiligungen und Beratung umfasst insbesondere alle beratenden und unterstützenden Tätigkeiten im Bereich der Unternehmensstrategie und des Managements,

kommerzielle Vermittlungstätigkeiten auf Provisionsbasis,

das Erstellen von finanziellen, technischen, kommerziellen und/oder administrativen Gutachten und Ansichten im weitesten Sinne des Wortes sowie das Erstellen von Marktstudien und Studien bezüglich der finanziellen, kommerziellen und technischen Betriebsorganisation.

Sie kann im In- und Ausland alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen die mittelbar oder unmittelbar mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, oder die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnten.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,-), eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreißig Euro (31,-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Bestellung durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Fall der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen. Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um sie Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Mittwoch des Monats Mai einen jeden Jahres um 11.00 Uhr vormittags.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung den Kommissaren vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden, diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
 3.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2003 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Urkunde erwachsen auf 1.750,- EUR.

Kapitalzeichnung

Die tausend Aktien (1.000) wurden wie folgt gezeichnet:

a) Herr Georges Dieschbourg, vorgeannt, hundert Aktien	100 Aktien
b) Herr Norbert Haas, vorgeannt, neunhundert Aktien	900 Aktien
Total: tausend Aktien	1.000 Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag, von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-9990 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a.- Herr Georges Dieschbourg, vorgeannt.
 - b.- Herr Norbert Haas, vorgeannt.
 - c.- Herr Thomas Haas, Freiberufler, wohnhaft zu B-4760 Büllingen, 19A, Lanzerath.
- 4) Zum Kommissar wird ernannt:
Herr Jean-Louis Prignon, Réviseur, wohnhaft zu B-4219 Ambresin-Wasseiges (Hannut).
- 5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Versammlung des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig Herrn Norbert Haas, vorgeannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Dieschbourg, N. Haas, T. Haas, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 6 mai 2002, vol. 351, fol. 68, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 7. Mai 2002.

M. Weinandy.

(01849/238/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

HENKEL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.690.

A été constituée le 24 mars 1995 et enregistrée le 7 avril 1995.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, ainsi que les résolutions de l'assemblée générale annuelle, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 14 mai 2002 nomme aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur David Minshaw;
- Monsieur Domenico Binda;
- Monsieur Karl-Heinz Michaelis;
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'assemblée générale annuelle du 14 mai 2002 nomme également KPMG AUDIT, LUXEMBOURG réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37431/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ALTAE INTERNACIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 64.339.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Hagen De Mulder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(37415/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

BESTINVER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 48.065.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2002, vol. 568, fol. 47, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mai 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

V. Jean / C. Hagen De Mulder

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(37416/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

R.M.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9976 Sassel, Maison 8.
R. C. Diekirch B 5.859.

- constituée par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz, le 3 novembre 2000;
- inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement à Diekirch sous le numéro B 5.859;
- publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 du 10 mai 2001, page 16330;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 mars 2001.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société

le 22 mai 2001 d'une manière extraordinaire

Ont comparu:

- Monsieur Raymond Meinguet, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9976 Sassel, Maison 8;
- Madame Maria Poncin, administrateur, demeurant à B-6663 Mabompré, 22, rue du Village;
- Madame Renante Proess, administrateur, demeurant à B-4780 St-Vith, 81, Hauptstrasse;
- Monsieur André Gilis, commissaire, demeurant à L-9709 Clervaux, 7, route de Marnach (Appt. 6).

L'assemblée se tient sous la présidence de Monsieur Raymond Meinguet.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

- examen et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- conversion du capital social de 4.000.000,- LUF en 99.157,41 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001;
- augmentation du capital social à 99.500,- EUR par des versements en espèces pour un montant total de 342,59 EUR;
- modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (99.500,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le commissaire, Monsieur André Gilis, déclare avoir examiné les comptes et ne pas avoir constaté d'irrégularités. Il conseille à l'assemblée d'approuver les comptes de résultat et le bilan au 31 décembre 2000, qui se solde par une perte de 13.034,- LUF et de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

L'assemblée décide à l'unanimité:

- d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000;
- de convertir le capital social de 4.000.000,- LUF en 99.157,41 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001;

- d'augmenter le capital social à 99.500,- EUR par des versements en espèces pour un montant total de 342,59 EUR;
- de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents euros (99.500,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19.00 heures.

R. Meinguet / M. Poncin / R. Proess / A. Gilis.

Enregistré à Clervaux, le 8 mai 2002, vol. 210, fol. 90, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01861/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

PACIFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 2.854.

- constituée par-devant Maître Martine Weinandy, notaire à Clervaux le 14 décembre 1993;
- inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement à Diekirch sous le numéro B 2.854;
- publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 81 le 4 mars 1994 page 3866;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 29 juin 1994;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 décembre 1996;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 15 décembre 2000;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 2 avril 2001.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège social

le 1^{er} juin 2001 d'une manière extraordinaire

Ont comparu:

- Monsieur José Julio Rodrigues Ferreira, Président du Conseil d'Administration, demeurant à L-9738 Eselborn, 20, Cité Schleed;
- Madame Ana Maria Rodrigues Ferreira, administrateur, demeurant à L-9738 Eselborn, 20, Cité Schleed;
- Madame Simone Allard-Wilmes, administrateur, L-9768 Reuler, Maison 9;
- Monsieur Pierre Arend, commissaire aux comptes, L-9768 Reuler, Maison 8.

L'assemblée se tient sous la présidence de Monsieur José Julio Rodrigues Ferreira.

Monsieur le Président ouvre la séance à 10.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

- examen et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- conversion du capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001;
- augmentation du capital social à 31.000,- EUR par des versements en espèces pour un montant total de 13,31 EUR;
- modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le commissaire, Monsieur Pierre Arend, déclare avoir examiné les comptes et ne pas avoir constaté d'irrégularités. Il conseille à l'assemblée d'approuver les comptes de résultat et le bilan au 31 décembre 2000, qui se solde par une perte de 427.107,- LUF et de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

L'assemblée décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001;
- d'augmenter le capital social à 31.000,- EUR par des versements en espèces pour un montant total de 13,31 EUR;
- de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

J. J. Rodrigues Ferreira / A. M. Rodrigues Ferreira / S. Allard-Wilmes / P. Arend.

Enregistré à Clervaux, le 8 mai 2002, vol. 210, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01863/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

METANOIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9971 Stockem, Maison 17.

R. C. Diekirch B 4.913.

- constituée par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire à Mondorf-les-Bains, le 22 septembre 1998;
- inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement à Diekirch sous le numéro B 4.913;
- publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 858 le 26 novembre 1998 page 41153.

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au siège social de la société le
1^{er} juin 2001 d'une manière extraordinaire*

Ont comparu:

- Madame Francisca Van Mulken, Président du Conseil d'Administration, demeurant à NL-5282 PD Boxtel, Zandvliet 67;
- Madame Gustava Voragen, administrateur, demeurant à NL-6176 Al Spaubeek, Kupstraat 4B;
- Monsieur Anton Van der Stappen, administrateur, demeurant à B-2018 Antwerpen, Brusselstraat 59;
- Madame Maria Antonia Ros, commissaire, demeurant à NL-Vlissingen, Henr. Roland Holstlaan 16.

L'assemblée se tient sous la présidence de Madame Francisca Van Mulken.

Madame la Présidente ouvre la séance à 19.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

- examen et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- conversion du capital en Euros et dotation à la réserve légale pour le montant maximum;
- modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le commissaire, Madame Maria Antonia Ros, déclare avoir examiné les comptes et ne pas avoir constaté d'irrégularités. Il conseille à l'assemblée d'approuver les comptes de résultats et le bilan au 31 décembre 2000, qui se solde par un bénéfice après impôts de 169.213,- LUF et de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

L'assemblée décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (taux de conversion 1,- EUR=40,3399 francs luxembourgeois), à partir du 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de porter le capital de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par prélèvement sur les résultats reportés et d'affecter la réserve légale à 3.100,00 EUR.

A) Capital:

Conversion en Euros:		
1.250.000,- LUF à 40,3399		30.986,99
Augmentation de capital par prélèvement des résultats reportés.....		13,31
Capital après conversion		31.000,00

B) Réserve légale:

Résultats reportés	76.421,- LUF	1.894,43
Bénéfice de l'exercice.....	169.213,- LUF	4.194,68
- prélèvement augmentation de capital		- 13,31
Solde du bénéfice disponible à l'affectation de la réserve légale		6.075,80
Dotation à la réserve légale		- 3.100,00
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2001		2.975,80

Suite à ces opérations, la situation au 1^{er} janvier 2001 sera la suivante:

Capital social.....		31.000,00
Réserve légale.....		3.100,00
Report à nouveau		2.975,80

- de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.
L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20.30 heures.

F. Van Mulken / G. Voragen / A. Van der Stappen / M. A. Ros.

Enregistré à Clervaux, le 8 mai 2002, vol. 210, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01864/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

XENA MANAGEMENT & INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.165.

L'an deux mille, le 2 mai 2002,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Anonyme XENA MANAGEMENT & INVEST S.A., avec siège social à L-9712 Clervaux, 1, Montée du Château, constitué suivant acte par-devant le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Corbee Clement, demeurant à B-2060 Anvers, De Pretstraat 38,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Vriends Ludo, administrateur de sociétés, demeurant à Route d'Esselborn 2b L-9706 Clervaux,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kutlu Hasan, administrateur de sociétés, demeurant à Rue de la Villette 11/12, B-6001 Charleroi, (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire à pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Clervaux.

2. Nomination d'un nouveau administrateur.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer de ce jour le siège social statutaire de la société L-9712 Clervaux, 1, Montée du Château, Grand-rue à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau administrateur INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A. ici représentée par Monsieur Vriends Ludo, administrateur de sociétés, demeurant à Route d'Esselborn 2b L-9706 Clervaux.

Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Liste de présence des actionnaires à l'assemblée générale Extraordinaire du 2 mai 2002

Actionnaires	Actions	Signatures
XENA ENGINEERING Inc.	20	Signature
KESSING HOLDING SOPARFI S.A.	5	Signature
Total	25	Actions

Le bureau

C. Corbee / L. Vriends / H. Kutlu

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 16 mai 2002, vol. 210, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01866/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

MAXFRITES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Diekirch B 2.349.

- constituée par-devant Maître Camille Mines notaire à Clervaux le 16 décembre 1991;
- inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement à Diekirch sous le numéro B 2.349;
- publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 242 le 5 juin 1992 page 11570;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 20 août 1992;
- modifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 14 décembre 2000.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le

6 avril 2001 d'une manière extraordinaire

Ont comparu:

- Monsieur Marc Defays, Président du Conseil d'Administration, demeurant à B-4780 Recht;
- Madame Monique Etienne, administrateur, demeurant à B-4780 Recht;
- Madame Geneviève Dupont, administrateur, demeurant à B-4970 Stavelot, 8, avenue des Démineurs;
- Monsieur Benoît Defays, commissaire, demeurant à B-4970 Stavelot, 3, rue Neuve.

L'assemblée se tient sous la présidence de Monsieur Marc Defays.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14.00 heures et fait remarquer que tous les actionnaires sont présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour à savoir:

- examen et approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes;
- conversion du capital en Euros et dotation à la réserve légale pour le montant maximum;
- modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le commissaire, Monsieur Benoît Defays, déclare avoir examiné les comptes et ne pas avoir constaté d'irrégularités. Il conseille à l'assemblée d'approuver les comptes de résultat et le bilan au 31 décembre 2000, qui se solde par un bénéfice après impôts de 649.933,- LUF et de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé.

L'assemblée décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2000 ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur gestion pendant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2000;
- de convertir le capital social de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR (taux de conversion 1,- EUR=40,3399 francs luxembourgeois), à partir du 1^{er} janvier 2001.

L'assemblée décide de porter le capital de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par prélèvement sur les résultats reportés et d'affecter la réserve légale à 3.100,00 EUR.

A) Capital:

Conversion en Euros:	
1.250.000,- LUF à 40,3399	30.986,69
Augmentation de capital par prélèvement des résultats reportés.	13,31
Capital après conversion	31.000,00

B) Réserve légale:

Résultats reportés	2.548.985,- LUF	63.187,69
Bénéfice de l'exercice:	649.933,- LUF	16.111,42
- prélèvement augmentation de capital		- 13,31
Solde du bénéfice disponible à l'affectation de la réserve légale		79.285,80
Dotation à la réserve légale		- 3.100,00
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2001		76.185,80

Suite à ces opérations, la situation au 1^{er} janvier 2001 sera la suivante:

Capital social	31.000,00
Réserve légale	3.100,00
Report à nouveau	76.185,80

- de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15.30 heures.

M. Defays / M. Etienne / G. Dupont / B. Defays.

Enregistré à Clervaux, le 8 mai 2002, vol. 210, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01865/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

KESSING HOLDING SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.245.

L'an deux mille, le 2 mai 2002,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Anonyme KESSING HOLDING SOPARFI S.A., avec siège social à L-9712 Clervaux, 1, Montée du Château, constitué suivant acte par-devant le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Corbee Clement, demeurant à B-2060 Anvers, De Pretstraat 38,

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Vriends Ludo, administrateur de sociétés, demeurant à Route d'Esselborn 2b L-9706 Clervaux, L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kutlu Hasan, administrateur de sociétés, demeurant à Rue de la Villette 11/12, B-6001 Charleroi, (Belgique).

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire à pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à Clervaux.

2. Nomination d'un nouveau administrateur.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer de ce jour le siège social statutaire de la société L-9712 Clervaux, 1, Montée du Château, Grand-rue à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau administrateur INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A. ici représentée par Monsieur Vriends Ludo, administrateur de sociétés, demeurant à Route d'Esselborn 2b L-9706 Clervaux.

Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Liste de présence des actionnaires à l'assemblée générale Extraordinaire du 2 mai 2002

Actionnaires	Actions	Signatures
XENA ENGINEERING Inc.	34	Signature
XENA MANAGEMENT & INVEST S.A.	17	Signature
Total	51	Actions

Le bureau

C. Corbee / L. Vriends / H. Kutlu

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Clervaux, le 16 mai 2002, vol. 210, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01867/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

MOSLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, 9, Neie Wee.
R. C. Diekirch B 1.938.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 100 voix sur 100,

1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,67 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 105,33 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,67 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves;

3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;

4. décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eschweiler, le 4 février 2002.

Pour la société

B. Gros / H. Gros-Berghuis

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 173, fol. 45, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01820/557/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

REVANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 35.

R. C. Diekirch B 1.396.

- Constituée au nom de LUXPORTES, S.à r.l. par le notaire de résidence à Clervaux, le 11 juin 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 205 du 18 juillet 1985;
- inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 1.396;
- modifiée en REVANO, S.à r.l. par Paul Bettingen, notaire de résidence à Wiltz, le 19 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 302 du 5 août 1991;
- modifiée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 novembre 1996.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social de la société le 12 novembre 2001

Ont comparu:

- Monsieur Hubert Reiter, gérant, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 35;
- Madame Elisabeth Van Oosterwijk, gérante, demeurant à L-9645 Derenbach, Maison 35.

L'ordre du jour:

- conversion du capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001.
- augmentation du capital social à 12.500,- EUR par prélèvement sur les résultats reportés.
- échange des 500 parts sociales anciennes de 1.000,- LUF contre 500 parts sociales nouvelles de 25,- EUR.
- modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

L'assemblée décide à l'unanimité

- de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, à partir du 1^{er} janvier 2001;
- d'augmenter le capital social à 12.500,- EUR par prélèvement sur les résultats reportés;
- d'échanger les 500 parts sociales anciennes de 1.000,- LUF contre 500 parts sociales nouvelles de 25,- EUR;
- de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

La société peut racheter ses propres parts dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

A) *Capital:*

Conversion en Euros:	
500.000,- LUF à 40,3399	12.394,68
Augmentation de capital par prélèvement des résultats reportés.	105,32
Capital après conversion	12.500,00

B) Réserve légale:

Résultats reportés	1.895.667,- LUF	46.992,36
Bénéfice de l'exercice	9.624,- LUF	238,57
- prélèvement augmentation de capital.		- 105,32
Solde du bénéfice disponible à l'affectation de la réserve légale.		47.125,61
Dotations à la réserve légale		- 1.250,00
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2001.		45.875,61

Suite à ces opérations, la situation au 1^{er} janvier 2001 sera la suivante:

Capital social	12.500,00
Réserve légale	1.250,00
Report à nouveau	45.875,61

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève à la séance à 18.00 heures.

H. Reiter / E. Van Oosterwijk.

Enregistré à Clervaux, le 8 mai 2002, vol. 210, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(01862/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

G.Z.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

Assemblée générale extraordinaire du 12 février 2002

Sont présents:

- Madame Nadine Jacquemin, demeurant à B-1070 Anderlecht, 27/131, avenue Marie Renard;
- Monsieur Giovanni Zappadu, demeurant à B-3600 Genk, 14 Septemberlaan n° 50;
- Madame Pascale Sternon, demeurant à B-6860 Louftémont, rue des Eaux Bonnes, 20.

Ordre du jour:

1. Démission de Madame Nadine Jacquemin précitée de son poste de gérante;
2. Nomination d'un nouveau gérant;
3. Divers.

La séance s'ouvre à 15.00 heures sous la présidence de Madame Nadine Jacquemin qui désigne Monsieur Giovanni Zappadu comme secrétaire et Madame Pascale Sternon comme scrutateur.

Le président constate que toutes les parts sociales sont présentes et que l'assemblée est valablement constituée pour délibérer.

Le point n° 1 est abordé:

Monsieur le Président lit la démission de Madame Nadine Jacquemin.

A l'unanimité, la démission de Madame Nadine Jacquemin est acceptée et décharge lui est donnée pour l'entièreté de son mandat.

Le point n° 2 est abordé:

A l'unanimité, la nomination de Monsieur Giovanni Zappadu, précité, au poste de gérant est acceptée.

Le point n° 3 est abordé:

Néant.

La secrétaire fera le nécessaire en vue de publication de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.15 heures.

N. Jacquemin / G. Zappadu / P. Sternon

Le Président / La secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 8 mars 2002, vol. 270, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(01847/207/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

**G.Z.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DRAGON SERVICES, S.à r.l.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(01846/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

**TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN, G.m.b.H.).**

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Hausnummer 12.

H. R. 2.898.

Im Jahre zweitausendzwei, den zehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen

Herr Ewald Meyer, Geschäftsmann, wohnhaft zu B-4780 Recht, Sankt Vitherweg 14.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersuchte ihm nachfolgendes zu beurkunden:

1. Er ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TELE-SHOP ELEKTROINSTALLATIONEN G.m.b.H., mit Sitz zu L-9990 Weiswampach, Hausnummer 12.

2. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 18. Februar 1994, veröffentlicht im Memorial C Seite 9412 von 1994 und abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Fernand Unsen, vorgeannt, am 11. Januar 1996, veröffentlicht im Memorial C Seite 6011 von 1996.

3. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölf tausend drei hundert vier und neunzig Euro acht und sechzig Cents (12.394,68), machend fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je vier und zwanzig Euro neun und sieben Cents (24,79), machend eintausend Franken (LUF 1.000,-), welche alle durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Ewald Meyer gezeichnet wurden.

Übertragung von Gesellschaftsanteilen

Sodann erklärte Herr Ewald Meyer, vorgeannt, andurch zu cedieren und zu übertragen, an:

- die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz, vier hundert neun und neunzig (499) Anteile, zum vereinbarten Preise von zwölf tausend drei hundert neun und sechzig Euro neun und achtzig Cents (12.369,89).

- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch Herrn Paul Müller, vorgeannt, ein (1) Anteil, zum vereinbarten Preis von vier und zwanzig Euro neun und sieben Cents (24,79).

Herr Ewald Meyer, vorgeannt, bekennt soeben von der anonymen Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A. den Betrag von zwölf tausend drei hundert neun und sechzig Euro neun und achtzig Cents (12.369,89) und von der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., den Betrag von vier und zwanzig Euro neun und sieben Cents (24,79) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung.

Die neuen Gesellschafter werden vom heutigen Tage angerechnet Eigentümer, erhalten den Genuss, und treten in die Rechte und Pflichten der ihnen übertragenen Anteile.

Annahme

Herr Ewald Meyer, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschaft und in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der vorgeannten Gesellschaft, stimmt dieser Gesellschaftsanteilübertragung zu, in Gemässheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, sowohl in eigenem Namen als auch für Rechnung der Gesellschaft und erkennt an dass die Übertragung ordentlich zugestellt wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann erklärten die neuen Gesellschafter, vertreten wie erwähnt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden zu haben, zu der sie sich als rechtmässig einberufen erklären, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und beschliesst dasselbe zu erhöhen für den Betrag von ein und dreissig tausend sechs hundert fünf Euro zwei und dreissig Cents (31.605,32) um es anzuheben auf den Betrag von vier und vierzig tausend Euro (44.000,-) eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je acht und achtzig Euro (88,-).

Diese Kapitalerhöhung wurde durch Einbringung von Reserven der Gesellschaft getätigt.

Zweiter Beschluss

Gemäss vorstehenden Beschlüssen wird Artikel sechs der Statuten wie folgt abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt vier und vierzig tausend Euro (44.000,-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils acht und achtzig Euro (88,-), welche Anteile wie folgt gezeichnet sind:

1.- die Aktien-Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, 499 vier hundert neun und neunzig Anteile

2.- die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, ein Anteil. 1

Total: fünfhundert Anteile 500

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Umwandlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine anonyme Gesellschaft und demzufolge die Statuten komplett zu erneuern.

In Gemässheit von Artikel 26-1 und Artikel 31-1 des Gesetzes vom 10. August 1915, bildet diese Umwandlung Gegenstand eines Berichtes ausgestellt durch Herrn Alain Kohnen, Wirtschaftsprüfer, aus L-9991 Weiswampach, Hausnummer 144, welcher Bericht ebenfalls die vorerwähnte Kapitalerhöhung beinhaltet,

von welchem Bericht eine Ausfertigung der gegenwärtigen Urkunde, nach gehöriger ne varietur Paraphierung, beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Dieser Bericht beinhaltet nachfolgende Schlussfolgerung:

«Abschliessend, nach dem Ergebnis unserer Prüfung schlussfolgern wir dass:

1. - Die Beschreibung der Sacheinlagen mit der erforderlichen Genauigkeit und Übersichtlichkeit erstellt wurde,
2.- Der Wert der durch die Gesamtheit der Aktiva und Passiva der TELE-SHOP ELEKTROINSTALLATIONEN G.m.b.H zum 31. Dezember 2001 dargestellten Sacheinlagen, beträgt zum Zeitpunkt unseres Berichtdatums EUR 41.310,63. Diese Wertschätzung ergibt sich aus der zur Prüfung vorgelegten Bilanz, Nettoaktiva von EUR 63.310,93 ausweisend, abzüglich einer unseres Erachtens erforderlichen Wertminderung von EUR 22.000,- wie in den Einzelheiten in unserem Bericht erläutert.

3.- Die Bewertung der Sacheinlagen zumindest der dafür zuerkannten Vergütung entspricht.

Weiswampach, den 28. Februar 2002.

Alain Kohnen Wirtschaftsprüfer.

Gez. Kohnen.»

Die Gesellschafter beschliessen den neuen Statuten folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1. Unter der Bezeichnung TELESHP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Weiswampach. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates zu jeder Zeit an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Zeit gegründet.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- der An- und Verkauf, Import, Export und Vertrieb von Elektrogeräten und Elektrohaushaltsartikeln aller Art, Radio und Fernsehgeräten, sowie deren Reparatur und Montage,
- generelle Ausführungen von Elektroinstallationen, Telefonzentralen und Antriebskraft in Gebäuden,
- der An- und Verkauf von Küchenmöbeln, deren Montage, Reparatur und die Wartung der vorerwähnten Geräte und Waren.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäss den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen ihre Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt vier und vierzig tausend Euros (44.000,-) und ist eingeteilt in fünf hundert (500) Aktien von jeweils acht und achtzig Euros (88,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges geregelt hat.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktienscheiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates zusammen mit dem oder den Kommissaren einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm oder Fernschreiben erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst, bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und verpflichtet den Verwaltungsrat der jährlichen Hauptversammlung eine Abrechnung vorzulegen betreffend das Gehalt, die Entschädigungen und die sonstigen Vergütungen, welche dem delegierten Verwaltungsratsmitglied zugestanden wurden.

Die Gesellschaft wird verpflichtet betreffend die laufende Geschäftsführung durch die alleinige Unterschrift eines durch den Verwaltungsrat zu ernennenden geschäftsführenden Direktors und unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitgliedes und des geschäftsführenden Direktors oder durch die Einzelunterschrift eines Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionär zu sein brauchen, ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres, ausnahmsweise beginnt das erste Jahr mit dem heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzwei.

Art. 8. Die Hauptversammlung findet rechtens statt am vierten Mittwoch des Monats Juni um 15.00 Uhr in Weiswampach am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind, und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des Kommissars vorzunehmen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann finden sich die Aktionäre, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung ein, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären und fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Dem Geschäftsführer der ehemaligen Gesellschaft mit beschränkter Haftung TELESOP ELEKTROINSTALLATIONEN G.m.b.H. Herrn Ewald Meyer wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt.

2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden, für eine Dauer von sechs Jahren, ernannt:

a) LUCKY INVEST HOLDING S.A., vorgeannt,

b) EAST WEST TRADING S.A., vorgeannt,

c) Herr Christophe Meyer, wohnhaft zu B-4780 Recht, Sankt Vitherweg 14,

3.- Zum Kommissar wird, für eine Dauer von sechs Jahren ernannt:

Herr Paul Muller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz.

4.- Die Adresse der Gesellschaft ist L-9990 Weiswampach, Hausnummer 12.

Kosten und Gebühren:

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf zwei tausend drei hundert Euro (2.300,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Meyer, Müller, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2002, vol. 421, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 16. Mai 2002.

U. Tholl.

(01871/232/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, Hausnummer 12.

Heute, am 10, April 2002.

traf sich der Verwaltungsrat der anonymen Gesellschaft TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., zu einer Versammlung, nämlich:

a) LUCKY INVEST HOLDING S.A., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Wiltz,

b) EAST WEST TRADING S.A. mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, vorgeannt,

c) Herr Christophe Meyer, wohnhaft zu B-4780 Recht, Sankt Vitherweg 14, einstimmig wurde in Erfüllung der Bestimmungen des Artikels fünf der Statuten Herr Ewald Meyer, Geschäftsmann, wohnhaft zu B-4780 Recht, Sankt Vitherweg 14,

zum geschäftsführenden Direktor ernannt, welcher in Gemässheit von Artikel 5 der Statuten die Gesellschaft betreffend die laufende Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift verpflichtet.

Also beschlossen, zu Weiswampach am 10. April 2002.

Gezeichnet: Meyer, Müller.

Enregistré à Mersch, le 11 avril 2002, vol. 421, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Einschreibung im Firmenregister zu Diekirch erteilt.

Mersch, den 16. Mai 2002.

U. Tholl.

(01873/232/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

TELESHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 12.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 avril 2002, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

(01872/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

TER BEKE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

A été constituée le 22 mai 1992 et enregistrée le 2 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 3 mai 2002 nomme les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société:

- Monsieur Daniël Coopman;
- Madame Edith De Baedts;
- Monsieur Luc De Bruyckere;
- Monsieur Marc Hofman;
- Monsieur Lambert Schroeder.

Les mandats d'administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

L'assemblée générale annuelle du 3 mai 2002 nomme également ARTHUR ANDERSEN, LUXEMBOURG réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2002.

Signature.

(37432/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

A.N.W., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.378.

Extrait des résolutions des associés prises en assemblée le 30 avril 2002

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 15 août 1915, les associés ont décidé de convertir, avec effet du 1^{er} janvier 2002, le capital social, de LUF 500.000,- (cinq cent mille francs luxembourgeois), en EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents).

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de bénéfices reportés de EUR 105,33 (cent cinq euros trente-trois cents), de sorte que le capital social s'établisse à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), sans émission de nouvelles parts sociales.

Il est par conséquent décidé d'adapter la valeur nominale des parts sociales et de la fixer à EUR 25,- (vingt-cinq euros) par part. Ainsi le capital social sera dorénavant représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les associés décident de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées».

Wincrange, le 30 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour A.N.W., S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 567, fol. 86, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01853/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

AQUA-PECHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.252.

L'an deux mille deux, le sept mai.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Edith Wirtgen, épouse Jean Manderscheid, sans état particulier, demeurant à L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss,

2.- Monsieur Patrick Renoir, employé privé, demeurant à L-9645 Derenbach, maison 8,

lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée AQUA-PECHE, S.à r.l., a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 17 août 1999,

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Diekirch sous le numéro B 5.252,

- qu'elle a un capital de 500.000,- francs divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée AQUA-PECHE, S.à r.l., avec siège social à L-9647 Doncols, 9, Bohey.

Ensuite les comparants, seuls associés de la société à responsabilité limitée AQUA-PECHE, S.à r.l., se réunissant en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de Doncols à L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss, et de modifier l'article 2, alinéa 1^{er} afférent des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Berlé.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir la monnaie d'expression du capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR (cours de conversion 1,- EUR = 40,3399 francs luxembourgeois).

Troisième résolution

Les associés décident d'adapter en conséquence l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR), divisé en cent (100) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1/100 du capital social, réparties comme suit:

1) Madame Edith Wirtgen, prénommée, cinquante parts. 50

2) Monsieur Patrick Renoir, prénommé, cinquante parts. 50

Total des parts: cent parts. 100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 570,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtgen, P. Renoir, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 8 mai 2002, vol. 316, fol. 97, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Carmes.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2002.

M. Decker.

(01850/241/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

AQUA-PECHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2002.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(01851/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 mai 2002.

NAPOLEON COSMOPOLITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.893.

Assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2001

L'an deux mille un, le neuf mars.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme NAPOLEON COSMOPOLITAN S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Graït 3.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Simone Faber, employée privée, demeurant à L-9807 Hosingen, 22, Cité Thiergart et Monsieur Eric Michels, employé privé, demeurant à B-4760 Büllingen, Krewinckel 27.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

L'assemblée générale accepte la nomination d'administrateur-délégué.

Monsieur Stéphane Noël, administrateur de société, demeurant à B-4500 Huy, 17, rue Portelette.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur

La société anonyme holding LUCKY INVEST S.A.H., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

Monsieur Benoît Moreau, comptable, demeurant à B-4500 Huy, 35, rue Entre deux Portes.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

La société anonyme holding LUCKY INVEST S.A.H., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

Monsieur Benoît Moreau, comptable, demeurant à B-4500 Huy, 35, rue Entre deux Portes;
Monsieur Stéphane Noël, administrateur de société, demeurant à B-4500 Huy, 17, rue Portelette.

Le prénommé Stéphane Noël est nommé administrateur-délégué de la société. Il peut engager la société de manière illimitée par sa seule signature.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2002, vol. 270, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01880/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

NAPOLEON COSMOPOLITAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.893.

—

Assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2001

L'an deux mille un, le seize juillet.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme NAPOLEON COSMOPOLITAN S.A., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à L-9513 Wiltz, 60, rue de la Chapelle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Edmund Kisters, employé privé, demeurant à L-9992 Weiswampach, Cité Grait 3.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Simone Faber, employée privée, demeurant à L-9807 Hosingen, 22, Cité Thiergart et Monsieur Eric Michels, employé privé, demeurant à B-4760 Büllingen, Krewinckel 27.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Révocation d'un administrateur.

L'assemblée générale accepte la démission d'un administrateur et lui donne pleine décharge pour son mandat.

Monsieur Stéphane Noël, administrateur de société, demeurant à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

La société anonyme holding LUCKY INVEST S.A.H., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

Monsieur Benoît Moreau, comptable, demeurant à B-4500 Huy, 35, rue Entre deux Portes.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

La société anonyme holding LUCKY INVEST S.A.H., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

La société à responsabilité limitée EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade;

Monsieur Benoît Moreau, comptable, demeurant à B-4500 Huy, 35, rue Entre deux Portes;

Le prénommé Benoît Moreau est nommé administrateur-délégué de la société. Il peut engager la société de manière illimitée par sa seule signature.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donné lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2002, vol. 270, fol. 71, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01879/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

COMARFIN (SOPARFI), Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 4.637.

Modification du conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2002, la démission du Conseil d'Administration est accepté, prenant effet ce jour.

Un nouveau Conseil d'Administration est nommé, à savoir:

- AMERICAN CONSULTING AND MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège 4921, Cleer Creak Road, 89126 Las Vegas (Nevada) U.S.A.,

- B.A.S.A., S.à r.l., ayant son siège 12, rue de Marbourg, L-9764 Marnach,

- Monsieur Dirk Schelstraete, habitant 12, Ten Bosse, B-9070 Destelbergen.

Ils sont nommés pour une période de six ans, leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les résultats de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007.

Ce nouveau Conseil d'Administration se réunit immédiatement en Conseil et nomme à l'unanimité Monsieur Dirk Schelstraete, nommé ci-dessus, comme administrateur-délégué, avec pouvoir d'agir seul.

Fait à Marnach, le 16 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Clervaux, le 16 mai 2002, vol. 210, fol. 95, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R.Schmit.

(01854/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

GUINEU INVERSIO S.A.

Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(37429/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 38.932.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2002

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration, du rapport du réviseur d'entreprises, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

- L'assemblée générale ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition de reporter à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à EUR 217.422,47.

- Par votes spéciaux, l'assemblée générale ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Madame Sandra Pasti et au réviseur d'entreprises: KPMG LUXEMBOURG.

- L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG LUXEMBOURG, pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2002. Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

GUINEU INVERSIO S.A.

Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37428/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TOFT TRAINING S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 3.334.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 27 mars 2002.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 16 mai 2002, vol. 270, fol. 73, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01874/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

PUBART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Diekirch B 6.486.

Extrait du procès-verbal du gérant au 12 novembre 2001

Le gérant décide de convertir le capital social en 12.394,68 et de supprimer la valeur nominale des parts sociales existantes.

Il est décidé d'augmenter le capital social de 5,32 pour le porter de 12.394,68 à 12.400,00 par incorporation d'une partie des résultats reportés, et de fixer la valeur nominale des parts sociales à 24,80 chacune. Le capital en sera dès lors de 12.400,00 représenté par 500 parts sociales de valeur nominale de 24,80 chacune.

Wiltz, le 12 novembre 2001.

Pour PUBART, S.à r.l.

B. Bruyère

Le gérant

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2001, vol. 172, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(01875/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

HORECALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 7A, Op der Hei.

R. C. Diekirch B 5.803.

L'an deux mille deux, le trente avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HORECALUX S.A., ayant son siège social à L-9839 Rodershausen, Maison 50A, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 246 du 21 mai 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Werner Müsch, conseiller fiscal, demeurant à Recht (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-9839 Rodershausen, Maison 50A, à L-9809 Hosingen, 7A, op der Hei, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002 le siège social statutaire de la société de L-9839 Rodershausen, Maison 50A, à L-9809 Hosingen, 7A, op der Hei, et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Alinéa 2.

Le siège social est établi à Hosingen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Thill, J.-M. Steffen, W. Müsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mai 2002, vol. 517, fol. 97, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 2002.

J. Seckler.

(01876/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

AN DER FLEBOUR, Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R. C. Diekirch B 2.229.

Aujourd'hui, le 6 mai 2002.

S'est réunie le conseil d'administration de la société anonyme AN DER FLEBOUR S.A., avec siège social à L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale, savoir:

- Monsieur Jean Reding, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale;
- Madame Fernande Reding, indépendante, demeurant au 14, rue Romaine, à L-9640 Boulaide;
- la société anonyme IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., ayant son siège au 45, rue Principale à L-9633 Baschleiden.

A l'unanimité des voix, ils ont décidé de nommer Monsieur Jean Reding, prénommé, administrateur-délégué de la société avec le pouvoir d'engager valablement celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Baschleiden, le 6 mai 2002.

J. Reding / F. Reding

Administrateurs

IMMOBILIERE IN DER EICH S.A.

Administrateur

Représentée par son administrateur-délégué

J. Reding

Enregistré à Wiltz, le 17 mai 2002, vol. 173, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01877/772/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

THE RE-COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.842.

Constituée le 15 septembre 1997 et enregistrée le 18 décembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 26 avril 2002 nomme aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Lex Litjens;
- Monsieur Roel Hofland
- AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG S.A.).

L'assemblée générale annuelle du 26 avril 2002 nomme également ERNST & YOUNG S.A., LUXEMBOURG réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37435/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

KREATECH, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, am dritten Mai.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Die Aktien-Holdinggesellschaft KREATECH HOLDING A.G., mit Sitz zu Clervaux, 9, rue de Bastogne, hier vertreten durch

- Herrn Johannes Van de Langenberg, Kaufmann, wohnhaft zu B-3920 Lommel, Norbert Neeckxlaan, 172,
- Herrn Eric Vanhove, Berater, wohnhaft zu L-9706 Clervaux, 9, rue de Bastogne,

Die Komparanten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichnete und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Import- und Exporthandel von Elektronik- und Elektromaterial aller Art, sowie deren Vermittlung und Beratung.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung KREATECH, G.m.b.H.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Clervaux.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euro, eingeteilt in einhundertvierundzwanzig (124) Anteile von je hundert (100,-) Euro.

Diese Stammeinlagen werden von der Aktien-Holdinggesellschaft KREATECH HOLDING A.G. gezeichnet.

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendvierhundert (12.400,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendzwei.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5 %) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro (900,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat der einzige Gesellschafter handelnd an Stelle der Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt Herr Johannes Van de Langenberg, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft ist in L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Van de Langenberg, Vanhove, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 7 mai 2002, vol. 421, fol. 40, case 60. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C erteilt.

Mersch, den 16. Mai 2002.

U. Tholl.

(01882/232/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

BG RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Constituée le 28 octobre 1988 et enregistrée le 31 octobre 1988, vol. 766, fol. 70, case 11.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 6 mars 2001 nomme aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Jean Meyer;
- Monsieur Roland Frising;
- Monsieur Alfons Kirchen;
- Monsieur Robert Scharfe;
- Monsieur Carlo Thill.

L'assemblée générale annuelle du 6 mars 2001 nomme également KPMG-AUDIT, LUXEMBOURG réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37434/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

S.M.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9991 Weiswampach, 102, Auf dem Kiemel.
R. C. Diekirch B 4.021.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par une majorité de 500 voix sur 500,
1. décide de convertir le capital social actuellement exprimé en 500.000,- LUF en 12.394,68 Euros;
2. décide d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,- par incorporation de réserves;
3. décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des parts sociales émises et la mention du capital social;
4. décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
Le capital social est fixé à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 2 avril 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Wiltz, le 19 avril 2002, vol. 143, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01821/557/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 mai 2002.

CONENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	73.519,90 USD
- Bénéfice de l'exercice.	96.179,77 USD
- ./ Distribution d'un dividende intérimaire en date du 2 novembre 2000 ..	<u>100.000,00 USD</u>
- Report à nouveau.....	69.699,67 USD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37441/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CONENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.555.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mai 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.
2. L'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Marc Koeune et a nommée en son remplacement la société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.
3. L'assemblée a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37442/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

G.T.E., GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9462 Putscheid, 6, Hauptstross.

—
AUSZUG

Aus einer Urkunde des Notars Fernand Unsen, mit dem Amtswohnsitz in Diekirch vom 15. April 2002, registriert in Diekirch am 16. April 2002, Band 608, Seite 93, Feld 5,

geht hervor dass:

1. der Gesellschaftssitz der Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung GOOSSENS TRANSPORT EXPRESS, abgekürzt G.T.E., gegründet zufolge Urkunde des Notars Edmond Schroeder, mit Amtswohnsitz in Mersch vom 24. Januar 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 300 vom 21. April 2000, wurde von L-9831 Consthun, Um Kemel, 21 nach L-9462 Putscheid, 6, Hauptstrooss verlegt wurde.

2. Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt und beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen auf stempelfreiem Papier, zu Verwaltungszwecken erteilt.

Diekirch, den 17. Mai 2002.

F. Unsen.

(01857/234/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

ANDRE KELTESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 6, place Joseph Bech.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 2 avril 2002, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2002, vol. 608, fol. 79, case 6,

que la société à responsabilité limitée ANDRE KELTESCH, S.à r.l., avec siège social à L-9211 Diekirch, 6, place Joseph Bech,

constituée par acte du notaire Auguste Wilhelm, de résidence à Diekirch en date du 22 janvier 1975, publié au Mémorial C, numéro 51 du 19 mars 1975, a été dissoute avec effet au 2 avril 2002.

Pour extrait conforme délivré à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 17 mai 2002.

F. Unsen.

(01858/234/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

MENES FINANCE, Société Anonyme.Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 79.895.—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Ralph Bourgnon, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 6 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Pour MENES FINANCE

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37461/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

CST EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 4.929.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 16 mai 2002, vol. 210, fol. 95, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 16 mai 2002.

Signature.

(01860/827/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 mai 2002.

IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.
R. C. Diekirch B 5.019.

Aujourd'hui, le 3 mai 2002.

S'est réunie le conseil d'administration de la société anonyme IMMOBILIERE IN DER EICH S.A., avec siège social à L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale, savoir:

- Monsieur Jean Reding, hôtelier-restaurateur, demeurant à L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale;
- Madame Fernande Reding, indépendante, demeurant au 14, rue Romaine, à L-9640 Boulaide;
- la société anonyme BRITANNICA ASSET MANAGEMENT LTD, ayant son siège Sea Meadow House, Blackburne Highway, (P.O. Box 116), Road Town, Tortola (B.V.I.).

A l'unanimité des voix, ils ont décidé de nommer Monsieur Jean Reding, prénommé, administrateur-délégué de la société avec le pouvoir d'engager valablement celle-ci en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Baschleiden, le 6 mai 2002.

J. Reding / F. Reding

Administrateurs

BRITANNICA ASSET MANAGEMENT LTD

Administrateur

Signature

Enregistré à Wiltz, le 17 mai 2002, vol. 173, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(01878/772/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

ADEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 2.341,20 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37439/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ADEIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.431.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mai 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(37440/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

WELKOCK S.A., Société Anonyme.

R. C. Diekirch B 5.612.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 17 mai 2002.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 mai 2002, vol. 270, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(01881/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 mai 2002.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.346.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

VENTOS S.A., Société Anonyme

R. Portabella

Administrateur-Délégué

(37421/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 49.346.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2002

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration, des rapports du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises, l'assemblée générale ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale ordinaire approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration.

- L'assemblée générale ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à EUR 4.066.717,69 comme suit:

1) Réserve légale	203.336,00 EUR
2) Réserve non distribuée	180.000,00 EUR
3) Distribution de dividendes	1.732.500,00 EUR
Soit un dividende brut de EUR 1,65 par action	
4) Report à nouveau	1.950.881,69 EUR

Le dividende sera payé de façon semestrielle aux dates suivantes:

- 1^{er} paiement le 17 mai 2002: distribution de 50 % du dividende brut, soit EUR 0,825 et;- 2^{ème} paiement le 18 novembre 2002: distribution de 50 % du dividende brut, soit EUR 0,825.

- Par votes spéciaux, l'assemblée générale ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux:

Administrateurs:

- Messieurs Pere Portabella Rafols, Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper, Jorge Planells Llatas, Antonio Sagnier Basas, Fernand de Jamblinne de Meux, Serge Cammaert, Didier Bellens et Len Martel.

Commissaire aux comptes:

- Madame Sandra Pasti.

Réviseur des comptes annuels:

- KPMG LUXEMBOURG.

- L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de KPMG LUXEMBOURG aux fonctions de réviseur pour les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2002. Le mandat du réviseur expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

- L'assemblée générale ordinaire accepte la proposition de rémunération des administrateurs et commissaire aux comptes faite par le conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.
 VENTOS S.A., Société Anonyme
 R. Portabella
 Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 3.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37420/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PURACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.285.

Constituée le 4 janvier 2001 et enregistré le 8 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 1, case 12.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 30 avril 2002 nomme aux postes d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Bertrand Vanthournout;
- Monsieur Peter Deriemaecker
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'assemblée générale annuelle du 30 avril 2002 nomme également DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37436/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PAMECO SerAssur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 42.333.

Constituée le 28 décembre 1992 et enregistrée le 29 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

L'assemblée générale annuelle du 25 avril 2002:

- approuve les comptes annuels 2001;
- approuve le rapport de gestion et le rapport du réviseur indépendant;
- donne quitus aux administrateurs, dirigeant agréé et réviseur indépendant.

L'assemblée générale du 25 avril 2002 nomme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2002.

Signature.

(37437/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

IN.A.MA. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

Les comptes annuels au 31 août 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 33, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 3 avril 2002

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Hans Gydell et de Monsieur Andrew Nash en tant qu'administrateurs.

L'assemblée générale décide de confirmer les mandats des administrateurs en fonction, c.-à-d. Monsieur Sören Hansen, Monsieur Christer Thordsson et Monsieur Stanislas d'Otreppe et du commissaire ERNST & YOUNG LUXEMBOURG pour une durée de trois années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN.A.MA INVEST

Signature

(37471/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GROUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 27.636,51 EUR
- Perte de l'exercice 2001	- 16.036,58 EUR
- Report à nouveau	- 43.673,09 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37445/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GROUPE EUROPEEN D'INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 58.278.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mai 2002 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à cinq.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37446/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

POINSETIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.680.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 avril 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Dominique Moulart, juriste, demeurant à Hong Kong;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 29 avril 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour POINSETIA S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37466/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

B&B VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 51, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.700.

—
Par lettre recommandée adressée le 15 mai 2002 à la société B&B VENTURE S.A. dont le siège social a été transféré à la même date au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société B&B VENTURE S.A.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37448/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

B&B VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 51, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 56.700.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg, le 15 mai 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 51, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
2. L'assemblée prend acte de la démission des cinq administrateurs en la personne de Monsieur Rudy Cereghetti, Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, Administrateur, domicilié au 45, rue du centre, à B-6637 Fauvillers;
 - Monsieur David De Marco, Administrateur, domicilié au 12, rue de Medernach, à L-9186 Stegen (Luxembourg);
 - Monsieur Riccardo Moraldi, Administrateur, domicilié au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.
3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de STARNET S.A. et nomme en son remplacement la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.A. avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux cinq administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 15 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2002, vol. 568, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37449/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

SOPHIE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.221.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37451/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FORUM NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.798.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 15 avril 2002

Il résulte du procès-verbal du 15 avril 2002 que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur Monsieur Nico Engel et accepte son remplacement par Monsieur Marco Bidaine, demeurant à L-4482 Belvaux, 38, rue Michel Rodange;
- aux fonctions de Commissaire est appelé BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37450/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

FORUM NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.798.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Pour FORUM NETWORK S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.

M. Lamesch

(37457/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 465 du 17 novembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en Euros.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOBAG INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37498/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

HOBAG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 48.308.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 465 du 17 novembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 160 du 7 avril 1995. Le capital a été converti en Euros.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 40, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOBAG INTERNATIONAL S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(37499/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TITREX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 1.142,31 EUR
- Perte de l'exercice 2001.	- 24.945,68 EUR
- Report à nouveau	- 26.087,99 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37438/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ZUOZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 21.717,49 CHF
- Perte de l'exercice 2001.	- 170.792,32 CHF
- Report à nouveau	- 192.509,81 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37444/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

**NUOVA FIMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. INSTRUMENT INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 10.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	USD 487.657,71
Bénéfice de l'exercice	USD 127.191,35
Report à nouveau	USD 614.849,06

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Signature.

(37447/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GREENDOWN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,-.

Siège social: L-8399 Windhof.
R. C. Luxembourg B 68.293.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2002, vol. 568, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Le mandat du gérant, Monsieur Peter Geluykens, est illimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37459/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

TABLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.847.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Madame Lia Tarabori, dirigeant d'entreprises, demeurant à Via Pesciatina 2253, Picciorana, 55100 Lucca (Italie), Président,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37452/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

ARISTIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.511.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 2 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37453/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

GABRICA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.817.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 39, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 mars 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- Madame Gabriella Catastini, dirigeant d'entreprises, demeurant à Lucca (Italie), Président

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37454/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.902.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Marc Roeder, consultant, demeurant à Verbier (Suisse).

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

(37460/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

LES TERRASSES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.745.

EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 8 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour LES TERRASSES

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37462/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

**CNH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. NEW HOLLAND EUROPE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 568, fol. 15, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 24 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2002.

Pour CNH INTERNATIONAL S.A.

Signature

(37477/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

INTERVAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.661.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 8 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour INTERVAL

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37463/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.

OBANOSH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.378.

—
EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 mai 2002, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Monsieur Nathalie Gautier, employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 8 mai 2002, le siège social de la société est transféré au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour OBANOSH

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 568, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37464/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2002.
